

adopter? La première, qui, d'après la *Free Press* de Winnipeg, est la seule qui soit honorable, ce serait que le Gouvernement retire le projet de loi. Mais ce n'est pas la seule. On pourrait essayer de rapiécer le bill pendant que dure la session. Mais vous savez, monsieur l'Orateur, qu'il n'est guère facile de refaire un texte de projet de loi du soir au lendemain.

Le ministre a conclu, d'après l'avis de conseillers juridiques, dit-il (je ne puis être d'accord avec eux), qu'il est impossible de fractionner le bill en deux: l'un qui maintiendrait le ministère de la Production de défense en existence et l'autre qui conférerait des pouvoirs spéciaux à ce ministère.

**Le très hon. M. Howe:** Quand a-t-il dit cela?

**M. Michener:** J'ai cru comprendre que c'est la première proposition qu'a formulée le ministre et que c'est à cause de cela qu'il a dû présenter le projet de loi dans sa forme actuelle et uniquement dans cette forme-là. Au cas où l'on songerait vraiment à modifier ce projet de loi, il est évident que le Gouvernement doit envisager qu'il s'agira d'un ouvrage fait de pièces et de morceaux, s'il tient à vouloir le faire adopter maintenant. Mais, encore une fois, la tâche ne sera pas facile. Le bill est un et il a été rédigé en tant que tel. Le bill est en réalité un document législatif fort remarquable. Il n'a pas été établi en une fois par un légiste quelconque mais plutôt bâti pierre par pierre, en une pyramide qui s'est élevée à partir de 1940. Il inclut le fruit de toute l'expérience du ministère des Munitions et Approvisionnements, lequel bénéficiait des services de conseillers juridiques fort compétents. On a tenu compte dans le bill de l'expérience acquise chaque fois qu'il s'est agi de faire respecter le programme de défense durant la guerre. Les légistes ont donc créé des rouages qui, selon moi, ne laissent subsister aucune échappatoire, aucune chance de résister à l'autorité suprême du Gouvernement, s'il veut exercer cette autorité.

La mesure est donc déjà un document remarquable. Je le dis, c'est un tout complet; le bill a été constamment amélioré, perfectionné au point qu'aujourd'hui, comme l'a dit le ministre, il n'est pas facile d'enlever du bill ce qui a trait à l'autorité ministérielle au sein du ministère de la Production de défense, puis de considérer ce bill comme un simple bill tendant à créer un ministère, le ministère des Travaux publics par exemple. D'un autre côté, on devrait grouper les pouvoirs que le Gouvernement affirme nécessaires sur son honneur dans une partie de la loi dont la durée serait restreinte. C'est ce

qu'ont laissé entendre les deux ministres qui ont adressé la parole. C'est une façon de procéder.

Il me semble que si le Gouvernement avait pris l'affaire au sérieux, il aurait déjà préparé le replâtrage de la mesure. Il connaît depuis le 7 juin l'attitude de l'opposition. Au cours de cet intervalle de trente jours, il aurait pu mettre au point le remaniement du projet de loi de la façon que les membres du cabinet eux-mêmes ont laissé entendre, en sorte que nous serions assurés, lorsque la Chambre se formerait en comité, de certaines modifications qui auraient été expliquées et précisées et seraient comprises avant que nous renoncions à l'attitude que nous avons prise au cours du présent débat. Le Gouvernement, s'il s'en était tenu à cette ligne de conduite, aurait été obligé d'annoncer un programme précis d'amendement. Comme l'a fait observer l'honorable représentant d'Eglinton, c'est exactement ce que le Gouvernement n'a pas fait en soumettant aujourd'hui ses propositions.

Par exemple, le ministre de la Production de défense ou le ministre des Finances aurait dû déclarer, lorsqu'ils ont dit que le Gouvernement était disposé à prendre quelques mesures en comité, qu'on grouperait ensemble les articles 24, 25, 26, et tous les autres qu'on serait prêt à détacher, et qui seraient traités différemment de l'ensemble de la mesure. Si l'on avait agi ainsi, l'opposition et les autres députés auraient reconnu le tour qu'allait prendre le projet de loi; ils auraient alors été quelque peu assurés de pouvoir abandonner la seule arme qu'ils possèdent pour faire face à la détermination du Gouvernement, soit celle de l'argumentation à l'épate de la deuxième lecture.

Ce qu'ont dit les ministres et ce qu'a fait le Gouvernement est évident. La proposition du ministre de la Production de défense comportait trop de réserves; elle était bourrée de conditions, de "peut-être", d'"éventuellement". On ne pouvait y raccrocher aucune certitude. Le ministre des Finances n'a pas été plus précis quand son tour est venu. Il a indiqué que le Gouvernement apporterait peut-être quelque modification au bill si on en soumettait l'étude en comité. En réalité le Gouvernement ne s'est engagé d'aucune façon qui permettrait aux députés de s'y fier. Tout ce que nous avons là, n'est que la simple expression de l'intention de réfléchir; au lieu d'adopter ce que j'appellerai la seconde attitude à l'égard du bill, le Gouvernement a essayé de clore le débat.

Le Gouvernement ainsi que le chef du parti cécéfiste et, plus tôt, le chef du parti créditiste ont semblé donner suite à l'appel